



DSM - OCT
DG
Case postale 271
1211 Genève 8

N/réf. DFA, bgl

Genève, le 24 mars 2025

Conseil du transport privé professionnel de marchandises (CTPPM)
Rapport d'activités - législature 2023 – 2028
1^{ère} année
(1^{er} février 2024 – 31 janvier 2025)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 6, lettre p) du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOf; A 2 20.01);
- Articles 15 et 16 de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987 (LaLCR; H 1 05).

II. Compétences de la commission

Le Conseil du transport privé professionnel de marchandises (CTPPM) est associé aux travaux stratégiques liés au domaine de la mobilité ayant des implications pour le transport privé professionnel de marchandises. Il émet un avis à la demande du département ou formule des propositions sur les questions importantes intéressant le domaine de la circulation ou du stationnement des véhicules de transport privé professionnel de marchandises.

Les séances du CTPPM ont été présidées par M. Pierre Maudet, Conseiller d'Etat chargé du département de la santé et des mobilités (DSM).

III. Composition de la commission

Le CTPPM comprend 8 membres titulaires et un président, dont 4 femmes et 5 hommes. La parité des sexes, à raison de 40% au moins du sexe sous-représenté (art. 5 al. 4 LCOF), est atteinte au sein des membres nommés.

IV. Activités de la commission

Le CTPPM a tenu 4 séances au cours desquelles il a traité les sujets suivants :

- Bilan coûts-bénéfices de l'action sur les cases de livraison du plan d'actions marchandises (PAM) 2019-2023.
- Présentation du plan d'actions du transport professionnel 2024-2028 et des grands principes des autres plans d'actions mis en consultation.
- Point sur le plan d'actions du transport professionnel 2024-2028 suite à la consultation.
- Point sur le calendrier pour le plan d'actions du transport professionnel 2024-2028.
- Cartes des chantiers à plus de 4 mois.
- Point sur le Forum des mobilités pendulaires (2 séances).
- Mise à disposition de la plateforme chantier mobilité (PCM) aux faitières.
- Bilan intermédiaire sur la mise à disposition de la plateforme PCM aux faitières et carte des infrastructures.
- Présentation du projet de gare routière au parking P 47 (Aéroport).
- Présentation par la Ville de Genève du projet d'aménagement de la Place Dorcière.
- État de situation de l'étude sur la recharge électrique rapide et pour les professionnels.
- Présentation de la stratégie ferroviaire cantonale (séance commune avec le Conseil des déplacements (CODEP)).

V. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par le département de la santé et des mobilités, direction générale de l'office cantonal des transports (OCT).

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- actualisation des données liées au CTPPM;
- préparation des dossiers;
- tenue de la liste de participants;
- établissement de l'ordre du jour et des convocations;
- rédaction et communication des procès-verbaux;
- paiement des jetons de présence.

VI. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

Pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025, les jetons de présence se sont élevés à 1'739 francs.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

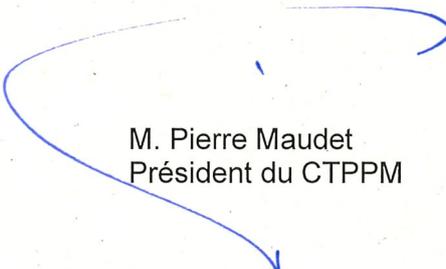
Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



M. Pierre Maudet
Président du CTPPM